

FLUX FINANCIERS ILLICITES

**POURQUOI NOUS DEVONS
REVENDIQUER CES RESSOURCES
POUR LA JUSTICE ÉCONOMIQUE,
SOCIALE ET DE GENRE**

Un rapport d'Attiya Waris pour l'AWID

awid les droits
des femmes

Association pour les droits des femmes dans le développement





À propos de l'AWID

L'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID) est une organisation associative, féministe d'envergure internationale qui consacre ses efforts à la justice de genre, au développement durable et aux droits humains des femmes. La mission de l'AWID est de renforcer la voix, l'impact et l'influence des défenseur-euse-s des droits des femmes, des organisations et des mouvements internationaux, dans le but de promouvoir efficacement les droits des femmes. [Pour plus d'informations sur l'AWID : www.awid.org](http://www.awid.org)

A propos de l'auteure

Le Dr Attiya Waris est avocate, arbitre et chargée de cours à l'Université de Nairobi au Kenya, où elle enseigne depuis plus de dix ans. Elle est membre du conseil d'administration du réseau Lawyers 4 Better Business (Avocat-e-s pour des entreprises plus responsables) et conseillère principale du Tax Justice Network (Réseau pour la justice fiscale). Elle étudie les liens entre les recettes fiscales, les dépenses fiscales et les droits humains, le développement et la réduction de la pauvreté, ainsi que le mouvement des richesses à travers les frontières et l'impact de ces mouvements sur les États en développement. Ses centres d'intérêts actuels en matière de recherche incluent la question des prix de transfert, les Global Wealth Chains (GWC, ou chaînes de richesse mondiales), le financement de la santé ainsi que les liens entre le genre et la fiscalité.

Coordination :	Patita Tingoi et Ana Abelenda (AWID)
Édition :	Ana Abelenda (AWID)
Révisions complémentaires :	Hakima Abbas, Alejandra Sardá-Chandiramani, Anne Schoenstein, Alejandra Scampini et Susan Tolmay
Production :	Laila Malik
Traduction :	Bénédicte Allaert
Graphisme et mise en page :	Claman Chu

AWID remercie les donateurs et donatrices suivant-e-s pour leur généreux soutien :

Count Me In!, consortium financé par le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, la Fondation Ford, la Foundation for a Just Society (fondation pour une société juste), la Fondation Oak, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA,) ainsi qu'un-e donateur-trice anonyme.

L'auteure tient à remercier le projet STEAL (Systems of Tax Evasion and Laundering: Locating Global Wealth Chains in the International Political Economy) [Systèmes d'évasion fiscale et de blanchiment : localiser les chaînes mondiales de richesse dans l'économie politique internationale] financé par le Conseil norvégien de la recherche, qui a nourri des éléments de ce rapport.



www.creativecommons.org
Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International (CC BY-NC-SA 4.0)
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>

Cette publication peut être redistribuée à des fins non commerciales dans quelque média que ce soit, sous forme inchangée et intégrale, avec mention de l'AWID et de l'auteure.

awid
les droits
des femmes

Association pour les droits des femmes dans le développement

Publié par l'Association pour les femmes dans le développement (AWID) à Toronto et Mexico.

215 Spadina Ave, Bureau 150, Toronto, Ontario M5T 2C7 Canada

SITE WEB : www.awid.org



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	04
Acronymes	06
Introduction	07
1. Le Concept de Flux Financiers Illicites (FFI) et leur Étendue	08
2. Cerner les Impacts Disproportionnés des FFI sur la Justice de Genre	17
Impacts sur la prestation des services sociaux	17
Chômage et sous-investissement dans l'économie	17
Fiscalité régressive	18
Principes d'égalité et de non-discrimination	19
La dépendance vis-à-vis de la dette et de la coopération au développement	19
Activités criminelles et menaces pour la paix et la sécurité des femmes	20
Des ressources pour les droits des femmes et la justice de genre	20
3. Recommandations Stratégiques	22
Notes	25
Bibliographie	26

AVANT-PROPOS DE L'AWID

Colmater la fuite des ressources publiques pour la justice économique, sociale et de genre

La domination croissante des marchés financiers internationaux et des institutions dans la définition des politiques économiques mondiales a pour effet de confisquer le pouvoir des personnes dans l'intérêt des élites mondiales et des grandes entreprises¹. Selon les données communiquées par [Oxfam](#), 1 % de la population possède autant de richesses que le reste du monde et 63 % des plus grandes entités économiques sont des entreprises, non des pays.

Ce phénomène n'aurait jamais été possible sans un système de gouvernance économique et financier qui, depuis des décennies, a œuvré en faveur du maintien et de l'expansion de l'accumulation de capitaux privés, en dépit des crises et réformes successives.

Dans l'état actuel des choses, ce système permet et encourage l'évasion fiscale en masse par les transferts de capitaux sans restriction en des lieux (le plus souvent situés dans des pays du Nord) qui proposent le secret bancaire, pour un maximum de profits. Au début de 2016, la fuite de 11,5 millions de documents connue sous le nom de «[Panama Papers](#)», révélait l'existence de milliers de sociétés offshore secrètes. Ce n'est que la pointe de l'iceberg d'un réseau complexe de paradis fiscaux et de pays qui appliquent le secret bancaire à travers le monde et auquel les élites et les entreprises internationales recourent pour préserver un pouvoir sans limites et accumuler du capital.

Les citoyens se retrouvent souvent face à des cadres réglementaires faibles qui permettent aux États et aux entreprises de drainer les ressources publiques grâce à l'exonération fiscale et à l'évasion et l'évitement fiscal. Les conséquences de la faiblesse des régimes d'imposition ne sont que trop familières :

les inégalités qui vont croissant à mesure que la richesse se partage entre quelques-uns et le manque de fonds publics pour les services sociaux et la protection sociale de base, tels que l'accès à des soins de santé de qualité, à l'éducation, au chômage et aux centres de soins.

Selon [Global Financial Integrity \(Intégrité financière mondiale, GFI\)](#), en 2013 seulement, environ 1.100 milliard de dollars US ont quitté des pays en développement par la voie de flux financiers illicites (FFI), un chiffre considéré comme en-deçà de la réalité. Ce fait souligne une crise de gouvernance mondiale profonde et l'existence d'inégalités systémiques. La fuite de ressources a des conséquences énormes sur la réalisation des droits humains, y compris les droits des femmes et la justice économique, sociale et de genre.

La lutte contre les flux financiers illicites est à la fois une question de volonté politique pour transformer la structure financière mondiale et un processus profondément lié à la contestation du pouvoir des entreprises au niveau national et international.

Le fait de disposer d'un système financier responsable et réglementé à l'échelle mondiale et d'assurer la responsabilité légale des entreprises, fondé sur un cadre de droits humains, est essentiel pour stopper la fuite massive de ressources publiques et peut contribuer à assurer une répartition équitable de la richesse et du pouvoir.

La mobilisation du «pouvoir du peuple», en ce compris les mouvements sociaux, les féministes et défenseur-euse-s de la justice de genre, est plus importante que jamais pour contrebalancer le pouvoir des élites mondiales en faveur d'un changement systémique. Il s'agit de garantir

suffisamment de ressources publiques pour pouvoir réaliser les droits humains de tous et toutes, en revendiquant les bénéfices des entreprises qui sont drainés par des flux financiers illicites.

Dans un premier temps, ce rapport propose une analyse et une réflexion initiales aux féministes et défenseur-euse-s de la justice de genre, dans le but de comprendre ce que sont les flux financiers illégaux, le contexte dans lequel ils s'opèrent, ainsi que leur impact social et spécifique selon le genre. Nous partons du constat que les politiques économiques et financières, y compris celles qui soutiennent les FFI, ne sont jamais neutres en matière de genre, mais qu'elles sont des outils qui soutiennent et permettent d'accroître le pouvoir des élites mondiales. Ce rapport est une invitation à plaider en faveur d'une réglementation financière plus stricte et en faveur de la fin des privilèges des entreprises qui nuisent aux personnes et à la planète. Le rapport propose également une série de recommandations stratégiques (initiales) pour soutenir le travail de plaidoyer des organisations féministes et celles qui œuvrent en faveur de la justice de genre, ainsi que les décideurs politiques, en vue d'influencer les espaces décisionnels pertinents, ou pour compléter et approfondir les positions adoptées et les actions déjà existantes.

A ce stade, il importe de reconnaître qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour bien comprendre les impacts des FFI sur la justice de genre. De plus amples recherches dans le domaine avec des données clairement ventilées sont encore nécessaires pour y parvenir.

La mobilisation du «pouvoir du peuple», en ce compris les mouvements sociaux, les féministes et défenseur-euse-s de la justice de genre, est plus importante que jamais pour contrebalancer le pouvoir des élites mondiales en faveur d'un changement systémique. Il s'agit de garantir suffisamment de ressources publiques pour pouvoir réaliser les droits humains de tous et toutes, en revendiquant les bénéfices des entreprises qui sont drainés par des flux financiers illicites.

Acronyme

Union africaine	UA
Association pour les droits des femmes dans le développement	AWID
Érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices	BEPS
Organisations de la société civile	OSC
Réseau du développement et de la communication des femmes africaines	FEMNET
Investissement direct étranger	IDE
Financial Transparency Coalition (Coalition pour la transparence financière)	FTC
Global Financial Integrity (Intégrité financière mondiale)	GFI
Produit national brut	PNB
Flux financiers illicites	FFI
Institutions financières internationales	IFI
Fonds monétaire international	FMI
Objectifs du Millénaire pour le développement	OMD
Aide publique au développement	APD
Organisation de coopération et de développement économiques	OCDE
Politiques d'ajustement structurel	PAS
Objectifs de développement durable	ODD
Organisation des Nations Unies	ONU
Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies	CEA
Taxe sur la valeur ajoutée	TVA

INTRODUCTION

Ce rapport porte sur les flux financiers illicites (FFI) internationaux et pourquoi ces ressources « perdues » devraient être revendiquées en faveur de la justice économique, sociale et de genre.

Il se penche en particulier sur les trois problématiques suivantes :

1. Comprendre les concepts de base liés aux FFI et mettre en évidence leurs impacts disproportionnés sur le genre, en lien avec la fuite de ressources essentielles dans les pays en développement, pour œuvrer en faveur de l'avancement des droits humains des femmes.
2. Lever le voile sur les cadres juridiques et politiques actuels qui permettent aux sociétés multinationales de bénéficier de l'évasion fiscale, au détriment des personnes et de la planète.
3. Proposer des recommandations, d'un point de vue féministe, sur la façon d'exiger la transparence et la responsabilité des entreprises, afin de freiner les flux financiers illicites.

1. LE CONCEPT DE FLUX FINANCIERS ILLICITES (FFI) ET LEUR ÉTENDUE

La notion de flux financiers illicites (FFI) se caractérise par l'absence d'une définition consensuelle unique. Cobham, par exemple, explique la différence entre une définition étroite et plus large comme suit :

« Il existe deux principales définitions des flux financiers illicites (FFI). On entend par 'illicite' la notion d'illégalité, de sorte que les FFI sont des mouvements d'argent ou de capitaux d'un pays à l'autre qui sont illégalement gagnés, transférés et/ou utilisés. Cela inclut l'évasion fiscale des particuliers et des entreprises, mais pas l'évitement² fiscal (qui est légal), et d'autres activités criminelles comme la corruption ou le trafic de drogues ou de personnes.

L'autre définition s'appuie sur la définition du mot 'illicite' telle qu'elle apparaît dans le dictionnaire à savoir 'interdit par la loi, les règles ou la coutume', englobant ce qui est illégal, mais également ce qui est désapprouvé socialement, comme l'évitement fiscal des multinationales³ ».

Dans le cadre de ce rapport, nous utiliserons la définition la plus large, qui englobe l'évitement fiscal, en particulier par les multinationales. Ceci car le solide lobby des entreprises a largement façonné les lois fiscales à travers le monde. Exerçant leur influence économique et politique sur les pays, elles sont à même de définir quel type d'évitement fiscal est considéré comme légitime ou illégal dans différents pays, en fonction de leurs propres intérêts et profits.

Les flux financiers illicites peuvent être divisés en trois catégories principales :

1. Les bénéfices issus de transactions frauduleuses : par exemple, les pots-de-vin offerts par les entreprises pour sécuriser des contrats/des permis publics ou les fausses déclarations concernant les bénéfices des entreprises dans le but d'échapper au paiement de l'impôt, en particulier par les industries extractives telles que l'exploration minière et pétrolière.
2. Les bénéfices issus d'activités criminelles : un système de secret bancaire est nécessaire pour dissimuler l'origine de fonds obtenus illégalement (par exemple, par la traite d'êtres humains ou la vente d'armes illégales), généralement au moyen de transferts impliquant des banques étrangères ou des entreprises légales, un processus connu sous le nom de « blanchiment d'argent ».
3. Les bénéfices issus de la fraude fiscale des entreprises commerciales : la fraude fiscale comprend à la fois l'évasion fiscale et l'évitement fiscal par les sociétés et les élites nanties, notamment par l'entremise de sociétés anonymes dans des juridictions pratiquant l'opacité financière⁴ qui rendent invisibles les véritables bénéficiaires et/ou rendent opaques les informations floues fournies par les autorités fiscales. Une autre forme d'abus fiscal commercial par les multinationales consiste à sous-estimer les importations ou à surestimer les exportations, à cacher la valeur réelle des marchandises et, par conséquent, les bénéfices, un processus connu sous le nom de « falsification des prix ».

Le montant exact de l'argent transféré grâce à ces systèmes est difficile à calculer, car les FFI ne peuvent être tracés que par le système bancaire international. Ce montant ne tient pas compte de l'argent qui se déplace simplement d'un endroit à l'autre, à l'intérieur ou entre les États, sans l'aide du système bancaire : par exemple, la rétribution de faveurs politiques en espèces, ou d'armes légères en ivoire.

Bien que l'estimation de la quantité d'argent perdue à cause des FFI puisse être une tâche difficile en raison du secret inhérent à leur mouvement, il existe un consensus sur le fait qu'ils représentent un énorme problème.

La Financial Transparency Coalition (Coalition sur la transparence financière, FTC) a publié une [infographie](#) (disponible en anglais uniquement) qui résume les différentes estimations existantes⁵. Par exemple, à partir d'information sur la falsification de données commerciales, l'organisation Global Financial Integrity (Intégrité financière mondiale) estime que les pays en développement et les pays émergents ont perdu 7 800 milliards de dollars à cause de FFI entre 2004 et 2013 et cette perte ne cesse d'augmenter.

Le [Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique](#) (également connu sous le nom de rapport Mbeki) estime que l'Afrique perdrait plus de 50 milliards de dollars par an à cause des FFI. Cette réalité a de graves conséquences pour le développement du continent. « Leur économie ne peut pas profiter des effets multiplicateurs qu'aurait l'utilisation intérieure de ces ressources dans le pays même, sous forme de consommation ou d'investissement. Ces occasions perdues retentissent négativement sur la croissance et en fin de compte sur la création d'emplois en Afrique⁶ », indique le rapport.

Pour illustrer les effets sur le développement, le même rapport cite une étude (réalisée par O'Hare et al. en 2013) sur l'impact potentiel des FFI sur la mortalité infantile et celle des moins de cinq ans dans la région.

« Sans [les FFI], la République centrafricaine aurait pu atteindre en 45 ans les indicateurs relatifs à [l'OMD 4], alors qu'il lui faudrait 218 ans au rythme de progrès actuel. On peut citer d'autres exemples frappants : la Mauritanie, 19 ans au lieu de 198 ans, le Swaziland, 27 ans au lieu de 155 ans, la République du Congo, 10 ans au lieu de 120 ans. Ce qui est le plus frappant peut-être, est la conclusion que si les flux financiers illicites avaient été éliminés en 2000, l'Afrique aurait atteint l'OMD 4 dès 2016⁷ ».

Ces chiffres impressionnants montrent que ces ressources « perdues » auraient pu aider les États à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) actuellement non atteints, tant à l'échelle nationale que régionale. Dans ce contexte, mettre un terme aux FFI pourrait jouer un rôle crucial dans le cadre du financement des Objectifs de développement durable (ODD) et mobiliser le maximum de ressources disponibles pour assurer la réalisation des droits humains et la justice sociale.

Des efforts visant à quantifier l'impact sur le genre et les implications des FFI sur le continent africain sont plus nécessaires que jamais. En 2016, le Réseau du développement et de la communication des femmes africaines (FEMNET), en partenariat avec l'organisation Trust Africa, a initié un processus important pour discuter stratégiquement⁸ avec d'autres organisations de la manière de traiter efficacement ce problème et proposer des solutions politiques, qui, appuyées par des mécanismes au niveau mondial, permettraient de contrôler les FFI.

UNE TACHE DIFFICILE :

Quantifier les flux financiers illicites

La Financial Transparency Coalition travaille à endiguer l'ensemble des flux financiers illicites. Certains membres de la FTC se concentrent sur les mouvements transfrontaliers de fonds qui ont été gagnés, transférés ou utilisés illégalement. Ces flux financiers illicites proviennent de l'évasion fiscale, de la manipulation des échanges, de la criminalité organisée, et de la corruption des agents de l'État. Les membres de la Coalition se penchent également sur les aspects plus larges des flux illicites, comme l'évitement fiscal par les entreprises multinationales.

Identifier l'ampleur du problème n'est pas une tâche facile. Qu'il s'agisse d'utiliser les données pour révéler de fausses factures commerciales, de calculer les montants que les riches élites cachent dans des juridictions secrètes, ou de quantifier les bénéfices que transfèrent les grandes entreprises pour éviter l'impôt, il existe de plus en plus d'études qui font état des flux financiers illicites. Quelle que soit la manière dont on examine les données, une chose ressort clairement : le secret financier a transformé les flux illicites en un business florissant.

COMMENT QUANTIFIER LES FLUX FINANCIERS ILLICITES ?

DONNÉES COMMERCIALES ET FINANCIÈRES



\$7,800 M

Perdus par les pays en développement et émergents à cause des flux financiers illicites (2004-2013) ¹



\$1,100 M

Perdus en 2013 seulement ¹

La fausse facturation, ou le transfert de capitaux au-delà des frontières dans le cadre d'une transaction commerciale en déclarant délibérément une valeur incorrecte - une forme de blanchiment de capitaux liée au commerce - est citée par Global Financial Integrity comme la composante la plus mesurable des flux financiers illicites. Pour élaborer ses estimations mondiales en matière de flux financiers illicites, GFI combine l'utilisation des données commerciales pour identifier les fausses factures et une analyse des données de la balance des paiements pour identifier les situations dans lesquelles il semble que le flux d'argent quittant le pays est plus important que le montant qui a été rapporté.

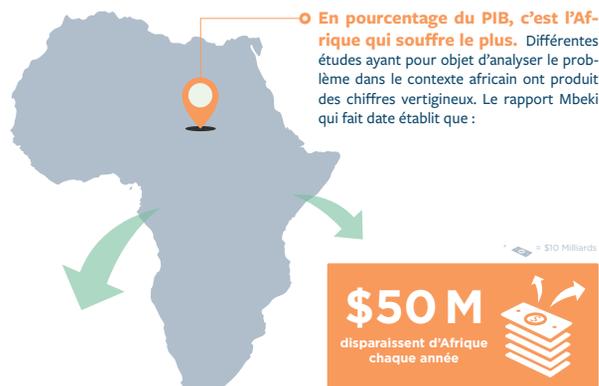
Les pertes sont toujours plus GRANDES. (* Les chiffres sont arrondis par souci de clarté) ¹



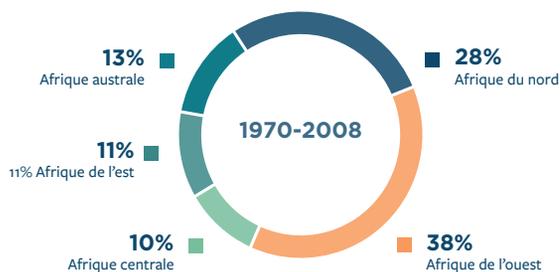
CONTRAINTES DE LA MÉTHODE

Les estimations sont fondées sur des données relatives au commerce par pays publiées par le FMI qui ne permettent pas d'identifier séparément les différentiels de prix ou de quantité ou encore les différences dans le commerce de certains produits. Les données manquantes sont souvent ajustées par le FMI à l'aide de données provenant d'un autre pays. Les données ne permettent pas non plus de distinguer la fausse facturation (parties indépendantes) et les prix de transfert erronés (parties liées).

Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique



Flux financiers illicites cumulés en provenance d'Afrique par région ²



CONTRAINTES DE LA MÉTHODE

Les chiffres de la base de données COMTRADE des Nations Unies sont ventilés pour générer des résultats par pays et par produit, ce qui les rend utiles pour identifier les secteurs dans lesquels les flux illicites sont fréquents, mais les données sont sensibles aux altérations ou aux erreurs de déclaration par les agences douanières nationales qui communiquent les informations. Les données Comtrade ne font pas non plus la distinction entre la fausse facturation (parties indépendantes) et les prix de transfert erronés (parties liées).



FLUX FINANCIERS ILLICITES POURQUOI NOUS DEVRIONS REVENDIQUER CES RESSOURCES POUR LA JUSTICE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET DE GENRE **AWID**

CAPITAUX DÉTENUS OFFSHORE ET DANS DES PARADIS FISCAUX

La détention de capitaux offshore est une activité lucrative – pour les grandes entreprises et pour les criminels – mais c'est également un facteur important quand on essaye de comprendre l'impact des flux financiers illicites. Ces estimations analysent le montant des capitaux qui seraient détenus offshore dans le monde entier, souvent sans être déclarés. En 2015, l'économiste Gabriel Zucman a estimé que les capitaux détenus offshore s'élevaient à **\$7,600M**³



Trois ans plus tôt, James S. Henry du Tax Justice Network estimait que le patrimoine offshore total pourrait atteindre entre

\$21,000 et 32,000M⁴

CONTRAINTES DE LA MÉTHODE

Les estimations de Zucman sont fondées sur les dépôts financiers, en se basant sur la différence entre l'actif et le passif déclarés, ce qui pourrait sous-estimer le problème. Henry postule le total des fonds non-déclarés qui ont été déplacés offshore illégalement, ce qui pourrait surestimer l'ampleur du problème.

ÉVITEMENT DE L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS ET DÉLOCALISATION DES BÉNÉFICES

Les multinationales utilisent le système pour déplacer des capitaux vers des pays où l'imposition est faible ou nulle, réduisant ainsi le montant de leurs impôts, souvent en évitant de payer la part qui est la leur. À mesure que les dollars se déplacent artificiellement vers des pays où l'imposition est faible ou nulle, les revenus de l'État diminuent et il y a moins à investir dans les moteurs du développement, comme les routes, les écoles et les hôpitaux. L'impact de ce phénomène n'est nulle part plus important que dans les pays en développement.

Chacune des estimations suivantes examine différents aspects du transfert de bénéfices et leurs effets sur les recettes publiques. Bien qu'aucune d'entre elles ne prétende estimer le problème dans son ensemble, il est clair que le transfert de bénéfices est un problème grave pour les pays riches et pour les pays pauvres.



En analysant le chemin parcouru par l'argent vers les pays en développement, la **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a cherché à voir si les bénéfices imposables** étaient artificiellement inférieurs lorsque l'argent était acheminé par des juridictions spécifiques. La CNUCED estime que le montant des sommes perdues par les pays en développement à cause de la délocalisation des bénéfices s'élève à 100 milliards de dollars par an.⁵

* CONTRAINTES DE LA MÉTHODE

Dans la mesure où la CNUCED s'est concentrée sur une méthode de transfert de bénéfices, l'étude n'est pas en mesure de fournir une estimation globale du transfert de bénéfices à l'échelle mondiale. De plus, les données et les informations nécessaires à une enquête approfondie sont très limitées.

Une autre estimation du **Fonds monétaire international** a envisagé la possibilité pour les politiques fiscales de certains pays d'avoir des "retombées" sur les recettes fiscales d'autres pays. L'étude a conclu :

- \$200 milliards de recettes perdues chaque année par les pays en développement.
- \$400 milliards de recettes perdues chaque année par les pays de l'OCDE.⁶

* CONTRAINTES DE LA MÉTHODE

Ce rapport compare les niveaux réels de l'impôt sur le revenu des sociétés aux impôts qui seraient perçus si la base était proportionnelle à l'excédent brut d'exploitation, une approximation d'une forme d'imposition à la source. Les limites des données impliquent que cela ne peut être fait que pour un échantillon relativement faible de pays. Ce rapport n'a pas non plus examiné le transfert de bénéfices impliquant des pays intermédiaires.



Mais une autre étude d'**Alex Cobham et Petr Janský** a utilisé des données sur les multinationales américaines pour voir si un montant disproportionné de leurs bénéfices se retrouvait dans des juridictions où ils avaient peu d'activité économique réelle. Verdict?

Un oui retentissant. Pour le groupe limité de multinationales étudiées, la perte de recettes fiscales estimée était d'environ \$130 milliards. Les multinationales américaines ne transféraient que 5 à 10% de leurs bénéfices globaux dans les années '90 ; ce chiffre est désormais passé à 25-30%.⁷

* CONTRAINTES DE LA MÉTHODE

Ce rapport a utilisé des données publiques, agrégées à l'échelon national et sujettes à un certain nombre de suppressions. En l'absence de données désagrégées au niveau des entreprises, il est difficile de fournir plus que des estimations de revenus qui montrent l'ampleur potentielle du problème. De plus, le rapport n'a examiné que des entreprises multinationales aux États-Unis.

EN RÉSUMÉ

Les flux financiers illicites sont un phénomène à multiples facettes difficile à estimer. Ils ne se rangent pas parfaitement dans une seule boîte, et ne peuvent pas toujours être quantifiés précisément, étant donné le secret inhérent à leur mouvement. Il n'existe même pas de consensus absolu sur la définition des flux financiers illicites. Mais si les estimations peuvent différer, certaines choses sont certaines.

1. Les flux financiers illicites constituent un problème énorme.
2. Ils sont amplifiés par un système financier qui permet à des juridictions de garantir le secret des transactions.
3. Les pays à faible revenu souffrent souvent de manière disproportionnée des flux illicites, même s'ils ont le moins de moyens pour faire face à leurs effets.
4. L'examen de différentes estimations montre que la seule façon de répondre de manière concluante à la question de "l'ampleur des FFI" est de rendre publiques les données financières clés.

FINANCIAL
TRANSPARENCY
COALITION

1. Dev Kar et Joseph Spiegler, "Illicit Financial Flows from Developing Countries, 2004-2015", (Flux financiers illicites des pays en développement : 2004-2015) Global Financial Integrity (décembre 2016).
2. "Flux financiers illicites", Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, établi à la demande de la Conférence conjointe UA/CEA des ministres des Finances, de la planification et du développement économique (2016).
3. Gabriel Zucman, "The Hidden Wealth of Nations: The Search for Tax Havens", (La richesse cachée des nations : les paradis fiscaux) University of Chicago Press (septembre 2015).
4. James Henry, "The Price of Offshore Investment", (Le prix de l'offshore invest) Tax Justice Network (juin 2012).
5. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, "World Investment Report 2015: Reframing International Investment Governance" (Rapport sur l'investissement dans le monde 2015), (Bureau de la gouvernance internationale des investissements) (2015).
6. Ernesto Cribelli, Raouf De Mooij et Michael Keen, "IMF Working Paper: Bank Erosion, Profit Shifting and Developing Countries", (document de travail du FMI : érosion de la base, transfert des bénéfices et pays en développement), Fonds Monétaire International (2015).
7. Alex Cobham et Petr Janský, "Measuring Misalignment: the Location of US Multinational Economic Activity Versus the Location of their Profits", (Mesurer l'inadéquation la localisation de l'activité économique des multinationales américaines par rapport à la localisation de leurs bénéfices) International Centre for Tax and Development (10 novembre 2016).



Quelles sont les causes des FFI?

Les contextes qui permettent l'existence de FFI sont nombreux et interconnectés, mais ils peuvent être décrits en quatre points principaux comme suit :

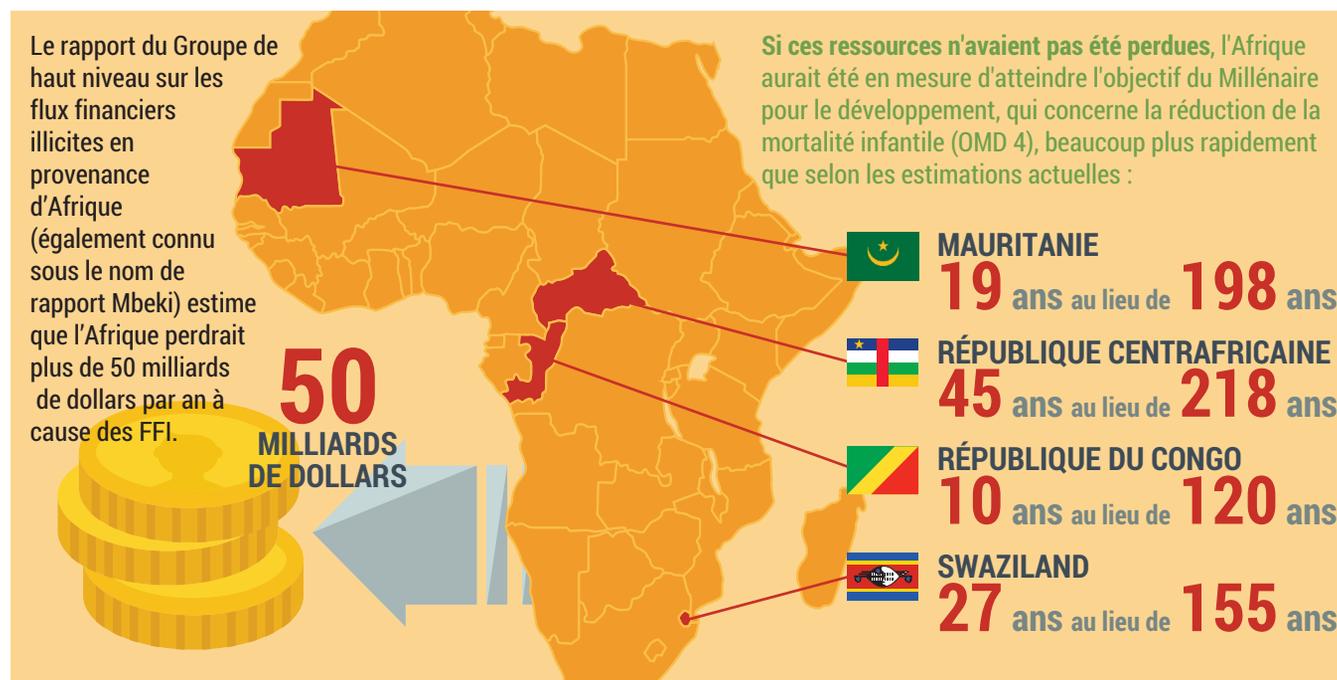
a. Un système financier mondial partial

Le système financier international que nous connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire l'ensemble des accords juridiques, des institutions et des acteurs économiques qui, ensemble, facilitent les flux internationaux de capitaux pour l'investissement et le commerce, a été largement façonné par des intérêts coloniaux qui perdurent à ce jour sous de nouvelles formes.

Un système mondial facilitant le transfert des ressources et des matières premières des États en développement (colonisés) vers les États développés (impériaux), a été mis en mouvement. Les dynamiques du pouvoir colonial qui s'appuient sur des normes racistes et patriarcales sont des éléments essentiels pour perpétuer l'oppression des peuples colonisés. Cette situation perdure aujourd'hui, reproduisant la domination économique sous de nouvelles formes, un système communément appelé néocolonialisme, qui refuse aux pays en développement le droit d'avoir leur mot à dire dans leur propre développement.

Par exemple, les pays développés se sont longtemps opposés à toute forme de réglementation mondiale en matière fiscale. Les pays en développement,

L'Afrique perdrait plus de 50 milliards de dollars par an à cause des FFI (selon le rapport Mbeki)



Source: <https://www.uneca.org/fr/publications/flux-financiers-illicites>
(Icônes sélectionnées conçues par Madebyoliver, Roundicons de Flaticon)

regroupés sous le groupe des 77 (G77), réclament depuis longtemps le pouvoir de décider pleinement de la façon dont les ressources publiques sont mobilisées et dépensées, un droit habituellement restreint par des conditionnalités attachées à l'aide au développement. Au cours de la Conférence sur le financement du développement de 2015, organisée sous les auspices des Nations Unies, les pays développés, y compris les États-Unis et le Royaume-Uni, ont contrecarré les tentatives du G77 d'inclure la création d'un organe fiscal mondial qui arbitrerait les injustices fiscales au niveau mondial dans le Programme d'action d'Addis-Abeba⁹. Selon les pays en développement, soutenus par des organisations de la société civile à Addis-Abeba, la conversion du Comité des Nations Unies sur les affaires fiscales en un organe intergouvernemental, aurait constitué un moyen d'éliminer l'influence prédominante des pays développés, par l'intermédiaire de l'OCDE, dans l'élaboration des règles fiscales, et donné ainsi aux pays en développement droit de cité tout en démocratisant largement ce processus¹⁰.

Plusieurs pays développés ont bloqué toute tentative de créer un organisme fiscal mondial à l'ONU, arguant que l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) prend déjà l'initiative avec son projet pour contrer l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (projet BEPS)¹¹. Cependant, bien que le projet BEPS tente de favoriser un certain niveau de transparence, encourageant le partage de l'information entre les pays pour les aider à freiner les flux financiers illicites, cet organisme est considéré par une majorité comme une plateforme d'élite, qui ne permet pas aux pays d'être égaux dans le cadre de la définition des règles fiscales mondiales et de leur application.

b. Un espace politique réduit pour façonner les politiques fiscales nationales

La course pour attirer de plus larges investissements directs étrangers (IDE) place les pays en développement en concurrence. Ils rivalisent entre eux pour appliquer les taux d'imposition les plus faibles ou les exemptions et les incitations fiscales les plus élevées, qui permettent à leur tour un retour sur investissement plus élevé.

Ce phénomène, connu sous le nom de guerres fiscales, restreint très fortement la capacité des pays en développement à mobiliser des ressources nationales. C'est une course vers le fond. Les entreprises minières en Zambie, par exemple, obtiennent des subventions à l'électricité et, par conséquent, paient la moitié du montant que tout citoyen zambien paie, tout en utilisant plus d'électricité que tous les ménages de Lusaka. De manière plus générale, dans les pays riches en minéraux, le secteur extractif contribue très peu aux revenus publics affectés aux dépenses sociales, avec de graves conséquences sur les moyens de subsistance des communautés et la durabilité environnementale des zones où ces entreprises opèrent.

En outre, les institutions financières internationales (IFI¹²) telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, ainsi que les banques régionales de développement, ont fortement contribué à réduire le pouvoir politique des pays en développement, en imposant des conditionnalités en matière d'orientation politique, sous la menace de réduire leurs lignes de crédit. Dans les années 1980 et 1990, les programmes d'ajustement structurel (PAS) imposés par les IFI dans la plupart des pays du Sud, ont abouti à des systèmes de taxation dont l'objectif principal était le remboursement de la dette et des intérêts sur les prêts octroyés. Ces

conditionnalités perdurent aujourd'hui dans le cadre des négociations commerciales multilatérales et bilatérales, des accords de protection des investissements ou des accords de règlement des différends entre investisseurs et États, négociés par une alliance de sociétés puissantes et d'élites mondiales, en collusion avec les gouvernements nationaux.

Les accords commerciaux et d'investissement mondiaux exigent que les régimes fiscaux nationaux favorisent les investisseurs étrangers au lieu de répondre aux besoins sociaux du pays. Cela entraîne souvent la mise en place de régimes fiscaux à deux vitesses, rendant les pays en développement plus vulnérables aux FFI. Ce système va clairement à l'encontre du contrat social démocratique entre le peuple et le gouvernement en vertu duquel ce dernier doit agir dans l'intérêt du peuple.

Bien que la pression internationale joue sans aucun doute un rôle clé, il faut dire que les pays en développement ne sont pas forcément contraints d'accepter les termes de ces accords et ils ne doivent pas non plus toujours se conformer aux prescriptions des IFI. Ces accords sont également le résultat de décisions politiques : les riches élites locales, souvent élues par des processus démocratiques et en alliance avec des sociétés puissantes et des élites mondiales, se sont faites complices pour maintenir ce statu quo, s'enrichissant personnellement au passage. Les gouvernements qui ont essayé de résister à cette situation de fait, ont dû faire face à des réactions politiques hostiles de la part de ceux qui ont réussi à gagner les cœurs et les esprits des gens convaincus qu'il n'y a pas d'autre moyen que de se conformer aux puissants, se rendant ainsi complices de leur propre destruction.

c. Les paradis fiscaux ou les juridictions pratiquant l'opacité financière

La question des FFI ne peut être isolée des opérations effectuée dans les paradis fiscaux extraterritoriaux qui attirent des flux financiers illicites, illégitimes ou abusifs, en offrant l'opacité financière.

Les accords commerciaux et d'investissement mondiaux exigent que les régimes fiscaux nationaux favorisent les investisseurs étrangers plutôt que de répondre aux besoins sociaux du pays.

Plusieurs institutions internationales ont élaboré des listes de paradis fiscaux. Cependant, ceux qui font souvent les gros titres se réfèrent souvent aux plus petits États, principalement des États insulaires comme les îles Caïmans, les Bermudes ou le Panama. On minimise souvent le fait que les acteurs les plus importants au monde en matière de secret financier et dont les flux entrants sont gigantesques, sont en réalité certains parmi les plus riches du monde, comme la ville de Londres ou la Suisse en témoignent. Ceux-ci sont peu susceptibles de faire l'objet d'un examen public alors que ce sont eux-mêmes qui définissent les règles du jeu. Pour mieux comprendre la géographie des paradis fiscaux, le réseau Tax Justice Network a développé un index de l'opacité financière¹³, qui révèle que les stéréotypes traditionnels liés aux paradis fiscaux sont fallacieux. Ce sont les pays membres de l'OCDE les plus riches et leurs satellites qui sont en réalité les principaux bénéficiaires des flux financiers illicites ou qui sont les intermédiaires qui facilitent les flux financiers illicites.

Les répercussions extraterritoriales de la législation financière opaque de la Suisse sur les droits des femmes et l'égalité de genre ont fait l'objet d'un rapport¹⁴ soumis par un groupe d'organisations de la société civile au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 2016. Pour illustrer certains de ces impacts, le rapport mentionne certains cas révélateurs. Par exemple, l'Inde occupait le 16^e rang sur 200 pays en ce qui concerne le montant des richesses extraterritoriales détenues par leurs citoyens (noms de politiciens passés ou présents inclus) dans la succursale de la banque HSBC à Genève, en Suisse¹⁵. « Bien qu'il soit difficile de déterminer le pourcentage exact de ces fonds non taxés en Inde, des estimations raisonnables suggèrent que le gouvernement indien a perdu entre 492 millions et 1,2 milliard de dollars en recettes fiscales directes qui auraient pu être perçues sur les fonds détenus par cette seule

succursale de cette seule banque en Suisse, soit une somme équivalant à 44 % des dépenses allouées aux droits des femmes et à 6 % du budget total alloué au secteur social au niveau national pour 2016-2017¹⁶ », indique le document.

Un autre exemple en provenance de la Zambie inclus dans le rapport de la société civile illustre comment l'abus fiscal transfrontalier, tel que celui facilité par les politiques suisses, influe sur la réalisation des droits des femmes. « Les recettes fiscales sont plus faibles en Zambie que dans les pays voisins avec des économies comparables, et l'évitement fiscal des entreprises, en particulier dans le secteur minier, représente une fuite importante des ressources de la Zambie, avec des pertes estimées à 2 milliards de dollars par an, selon les sources officielles. Malgré les efforts déployés par les autorités fiscales de la Zambie pour enquêter sur les paiements insuffisants

Entre 492 millions et 1,2 milliards de dollars de recettes sont placées en Suisse, plutôt que d'être alloués à des dépenses publiques en Inde.



Source: Center for Economic and Social Rights (centre pour les droits économiques et sociaux) et d'autres. Swiss Responsibility for the Extraterritorial Impacts of Tax Abuse on Women's Rights. Submission to the Committee on the Elimination of Discrimination against Women 65th Session, November 2016 (disponible uniquement en anglais). http://www.cesr.org/sites/default/files/switzerland_cedaw_submission_2nov2016.pdf (icônes sélectionnées conçues par Madebyoliver de Flaticon)

de taxes par les sociétés minières, plus de la moitié des exportations de cuivre passent par des entreprises suisses comme Glencore, une société de négoce et d'exploitation minière basée en Suisse. [...] Une recherche du Center for Economic and Social Rights (CESR, centre pour les droits économiques et sociaux) en cours estime que les pertes combinées résultant du transfert de bénéfices dans le secteur minier du cuivre pourraient atteindre 60 % du budget santé de la Zambie en 2015¹⁷. »

En alliance avec de puissantes sociétés et des élites mondiales, les riches élites locales, souvent élues par des processus démocratiques, se sont faites complices pour maintenir le statu quo et se sont enrichis personnellement au passage.

Cette initiative est une étape bienvenue dans le cadre des efforts pour relier les paradis fiscaux aux violations concrètes des droits humains, incluant les droits des femmes, une question largement inexplorée dans la pratique.

d. Des moyens financiers publics faibles

Dans certains cas, les pays à faible niveau d'imposition créent un environnement propice à l'IDE qui favorise la perte de ressources par la voie des FFI. Dans les milieux économiques, l'IDE est considéré comme un ingrédient clé pour freiner le chômage. Par conséquent, de nombreux pays sont prompts à renoncer à certaines taxes dans le but d'attirer davantage d'investissements étrangers, avec l'espoir que cela se traduira par plus d'emplois. Nous explorons davantage les impacts des politiques fiscales régressives dans la section 2.

Le système fiscal international actuel permet aux multinationales de déplacer leur capital dans le monde entier pour payer le moins de taxes possible. Comme l'a noté le professeur Sol Picciotto dans un rapport pour le Tax Justice Network, les multinationales sont traitées « *comme si elles étaient des collections d'entités distinctes opérant dans différents pays. Il n'y a actuellement qu'une faible coordination entre les autorités fiscales, et cette approche de 'l'entité distincte' offre aux multinationales une marge de manœuvre considérable pour transférer leurs bénéfices dans le monde entier, en fonction des avantages fiscaux proposés*¹⁸ ». Sa solution au problème est de proposer un système de taxation unitaire où les multinationales « *seraient imposées non pas selon les formes juridiques que leurs conseillers fiscaux créent pour elles, mais en fonction de la véritable valeur économique qu'elles tirent de ce qu'elles font et de l'endroit où elles le font* ».

2. CERNER LES IMPACTS DISPROPORTIONNÉS DES FFI SUR LA JUSTICE DE GENRE

Les impacts des FFI, différenciés selon le genre, ont généralement été considérés et étudiés au niveau national et même local et il existe peu de littérature à propos de l'impact global des FFI sur la réalisation des droits des femmes et la justice de genre.

Voyons quels sont certains de ces impacts spécifiques :

Impacts sur les prestations de services sociaux

Un système inadéquat de perception des impôts a un impact direct sur le déficit budgétaire d'un pays. La conséquence est généralement une réduction des dépenses dans des domaines clés tels que l'éducation, les soins de santé, les soins, ce qui a une incidence directe sur les femmes et les ménages dirigés par des femmes, qui sont plus vulnérables face aux contraintes budgétaires nationales.

Malgré l'existence de contraintes externes, les décisions concernant les dépenses budgétaires au niveau national restent une affaire de choix hautement politiques, ayant un impact différencié selon le genre. La décision de privilégier certains domaines comme la militarisation et la propagande au détriment des dépenses sociales pour couvrir les besoins des populations dans les domaines mentionnés ci-dessus, fait partie d'une stratégie de maintien du statu quo par les élites locales et mondiales. Plus l'investissement dans l'éducation est faible, plus il est facile de contrôler une population maintenue en mode de survie.

La féminisation de la pauvreté est un phénomène persistant et les femmes sont surreprésentées parmi les plus pauvres, avec des emplois peu rémunérés et de mauvaise qualité. En raison de l'inégalité des

relations de pouvoir entre les genres et de stéréotypes culturels bien ancrés concernant les identités et les rôles sociaux des femmes et des filles, on les retrouve en majorité dans le secteur des soins non rémunérés et ce, dans le monde entier. Cette situation a des répercussions sur l'avancement des droits humains des femmes et des filles. Elle perpétue leur appauvrissement, agissant comme un obstacle à la participation des femmes et des filles à l'économie rémunérée, à la vie politique et à l'autonomie corporelle et sexuelle. Pour ces raisons, les femmes ont tendance à dépendre davantage des services sociaux publics, qui ont la capacité de déplacer le fardeau des soins non rémunérés qui pèse de façon disproportionnée sur leurs épaules. L'incapacité à mobiliser des ressources publiques prive les femmes et les enfants de services publics indispensables, ce qui reflète le manque de reconnaissance du rôle de l'économie des soins en soutien à l'ensemble de l'économie.

Chômage et sous-investissement dans l'économie

Lorsque des fonds sont transférés illicitement hors de pays en développement, la perte de moyens financiers publics a un impact négatif sur le développement économique de ces pays et, en fin de compte, sur la création d'emplois. De même, lorsque des bénéfices sont transférés illicitement hors des pays en développement, le réinvestissement et l'expansion économique nécessaires pour créer des emplois locaux n'ont pas lieu.

Le manque d'investissement public a conduit à un manque de création d'emplois et à un plus haut niveau de chômage qui a frappé particulièrement les femmes. Selon les chiffres de l'OIT de 2016, dans de

nombreuses régions du monde, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de se retrouver et de rester au chômage. Elles ont moins de chances de participer à la population active et, lorsqu'elles y parviennent, elles doivent souvent accepter des emplois de qualité inférieure. Les femmes sont généralement les premières à perdre leur emploi et/ou à accepter une réduction de leurs horaires et de mauvaises conditions de travail pour garder leurs emplois¹⁹.

Fiscalité régressive

Les FFI induisent souvent des politiques fiscales dites « régressives » : les pays confrontés à un déficit budgétaire ont tendance à compenser par une augmentation des taxes à la consommation, plutôt que d'imposer les riches. Les hypothèses néolibérales selon lesquelles l'imposition des riches entraînerait le retrait de l'investissement privé dans une économie donnée ont tellement profondément influencé les choix en matière de politiques économiques, faisant passer le profit avant les personnes, que c'est devenu une réalité incontestable à l'échelle mondiale, et cela même s'il s'agit fondamentalement d'une question de choix politique. L'augmentation des taxes à la consommation est, dans de nombreux cas, moins coûteuse pour les gouvernements (à la fois économiquement et politiquement). Après tout, les groupes de médias ne les attaquent pas comme ils le feraient si les riches étaient visés et aussi, malheureusement, dans la plupart des cas, parce il n'y a pas assez de « contre-pouvoir » ou que le pouvoir populaire est insuffisant pour les en empêcher.

Une excellente façon de faire en sorte que la classe moyenne et même la classe ouvrière soutiennent les gouvernements qui n'investissent pas dans la protection sociale est l'argument selon lequel les pauvres ne paient pas d'impôts et vivent de ressources issues des contributions des travailleurs

du secteur formel. L'invisibilité des taxes à la consommation et de celles et ceux qui y contribuent le plus au regard de leurs revenus, est un outil efficace pour préserver le statu quo.

Les mécanismes de fiscalité indirecte ont des effets particulièrement négatifs sur les travailleurs informels et les personnes vivant dans la pauvreté, la plupart étant des femmes, car elles consacrent une grande partie de leur revenu à des taxes sur des biens et des services essentiels qu'elles consomment pour subsister, perpétuant ainsi le cycle de la pauvreté et la dépendance aux programmes d'aide.

Les pays qui refusent de mettre en place des mécanismes pour imposer efficacement les entités les plus riches et celles qui disposent des plus hauts revenus (individus et sociétés) recourent habituellement à des mécanismes de fiscalité indirecte, tels des taux élevés de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui permettent de percevoir l'impôt sur l'achat de biens ou services de consommation plutôt qu'en taxant des personnes ou des entreprises. Ce système a des effets particulièrement négatifs sur les travailleurs informels et les personnes vivant dans la pauvreté, la plupart étant des femmes, car elles consacrent une grande partie de leur revenu à des taxes sur des biens et des services essentiels qu'elles consomment pour subsister, perpétuant ainsi le cycle de la pauvreté et la dépendance aux programmes d'aide.

Un exemple poignant est l'affaire SAB Miller au Ghana, où Martha, qui vendait de la bière sur son petit étal à Accra, juste à côté de l'usine de SAB Miller, payait comparativement plus d'impôts que l'usine²⁰. Cette situation incite peu les travailleurs informels à s'inscrire en tant que travailleurs et travailleuses formels, car cela augmenterait encore la charge fiscale qui pèse sur eux. En conséquence, cela perpétue une situation dans laquelle les travailleurs et travailleuses du secteur informel ne sont pas admissibles aux prestations sociales, telles les soins de santé et les retraites. Malgré cela, les sociétés et les grandes entreprises qui font des bénéfices énormes ne sont pas poussées à contribuer à la construction et au maintien d'infrastructures pour ces mêmes services de base.

Dans le cadre d'une fiscalité régressive, les caisses de l'État sont généralement renflouées grâce à l'augmentation d'un pourcent sur les taxes, une manière apparemment inoffensive, ou en ajoutant certains produits, comme les protections hygiéniques ou même les livres éducatifs, à la liste des articles imposables déterminée pour une année. Les implications de ces changements apparemment modestes sont énormes pour les communautés fragilisées, et en particulier pour les femmes. D'autres moyens auxquels les États recourent pour tenter de réduire leur déficit budgétaire plutôt que de réguler les flux financiers illicites, c'est de réduire les services fournis par l'État, tels les soins de santé maternelle.

Principes d'égalité et de non-discrimination

Les politiques fiscales peuvent jouer un rôle crucial dans la réduction des inégalités, la redistribution des ressources et l'uniformisation des règles du jeu autant que possible.

Le fait de ne pas réussir à empêcher la corruption et le fait que les amnisties fiscales continuent d'être accordées aux grandes entreprises, alimentent le désir des contribuables de faire partie de ceux qui parviennent à contourner l'État et son administration fiscale.

Des politiques fiscales équitables et progressives, fondées sur les droits humains peuvent réduire les inégalités et redistribuer les ressources pour atteindre les objectifs de développement et mettre fin à l'appauvrissement. Pourtant, une minorité de riches recourt à des conseils et des services juridiques et financiers afin d'exploiter au mieux les failles des systèmes fiscaux ou ouvre des comptes bancaires non déclarés, dans des pays où les impôts sont peu élevés.

La dépendance vis-à-vis de la dette et de la coopération au développement

Les richesses cachées creusent également le fossé des inégalités entre les pays développés et les pays en développement. Par exemple, le Forum africain sur l'administration fiscale estime que jusqu'à un tiers de la richesse de l'Afrique se trouve ainsi détenu à l'étranger²¹. Cette richesse, et le revenu qui pourrait en résulter, restent hors d'atteinte des autorités fiscales africaines, privant ainsi les pays concernés des ressources qui pourraient être utilisées pour réduire les inégalités²², au lieu d'enrichir encore davantage les pays donateurs où elles sont stockées. Ce revenu pourrait pallier à la sur-dépendance à l'égard de l'aide publique au développement (APD) et modifier l'équilibre du pouvoir entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires. Cela permettrait aussi aux pays en développement de définir eux-mêmes leurs objectifs et priorités de développement, plutôt que ceux imposés par les conditionnalités liées à l'aide au développement et qui incluent des conditionnalités d'ordre commercial²³.

Activités criminelles et menaces pour la paix et la sécurité des femmes

Il est fréquent que les ressources obtenues par les FFI ne puissent être utilisées à des fins légitimes et finissent par alimenter des activités criminelles, telles que le commerce illégal d'armes, la traite des êtres humains, dont 49 % des victimes sont des femmes et 21 % des filles²⁴, ainsi que d'autres activités qui sapent la paix et les droits humains.

Dans le cadre d'une fiscalité régressive, les caisses de l'état sont renflouées grâce une augmentation apparemment insignifiante (1%) sur les taxes à la consommation, ou en ajoutant certains produits de base (protections hygiéniques, livres éducatifs, etc.) à la liste des articles imposables déterminée pour une année. Ces mesures, apparemment modestes, ont un impact énorme sur les communautés fragilisées et en particulier sur les femmes.

Compte tenu de la nature illégale des FFI, les données sont incomplètes, mais les éléments de preuve recueillis par plusieurs organismes, y compris Alex Cobham du Tax Justice Network et le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, révèlent que « *Les FFI prospèrent dans des contextes de conflits et d'insécurité et contribuent à les exacerber, compromettant les*

perspectives financières et politiques des États qui espèrent pouvoir financer et soutenir le développement de leur pays²⁵ ».

Compte tenu de l'impact que la guerre et les conflits ont sur les femmes et les filles, un phénomène bien documenté, la question des FFI est d'une importance primordiale dans le cadre de la lutte contre les facteurs financiers qui se cachent derrière les conflits et la militarisation.

Des ressources pour les droits des femmes et la justice de genre

L'un des principaux défis concernant la mise en œuvre des engagements convenus de longue date dans le domaine des droits humains, des droits des femmes, de l'égalité de genre et des objectifs connexes, tels que ceux figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, est de garantir que suffisamment de ressources y sont allouées.

Les États ont l'obligation de mobiliser le maximum de ressources disponibles pour la réalisation des droits humains. La fiscalité progressive joue un rôle clé dans la mobilisation de ressources publiques et constitue un outil déterminant pour lutter contre les inégalités économiques, y compris les inégalités de genre. Les ressources cachées qui proviennent de flux financiers illicites doivent être débloquées et remboursées afin de renforcer les ressources nationales disponibles pour financer les objectifs de développement et l'égalité de genre.

Impacts des flux financiers illicites sur les droits des femmes et la justice de genre au niveau mondial

Les impacts des flux financiers illicites en termes de genre sont généralement considérés et étudiés au niveau national, voire local, mais rarement en tant qu'obstacle à la réalisation des droits des femmes et à la justice de genre dans un contexte global.



Impacts sur les prestations de services sociaux

L'incapacité à mobiliser des ressources publiques affecte la capacité à offrir des services sociaux publics, ce qui fait peser une charge supplémentaire sur les épaules des femmes en termes de soins.

Chômage et sous-investissement dans l'économie

Le manque d'investissement public conduit à un manque de création d'emplois et à un plus haut niveau de chômage qui frappe particulièrement les femmes.



Politiques fiscales régressives

Les FFI provoquent souvent des politiques fiscales régressives qui ont un impact négatif sur les travailleurs informels et les personnes vivant dans la pauvreté - la plupart étant des femmes -, car elles consacrent une grande partie de leurs revenus aux impôts sur des biens et des services essentiels qu'elles consomment.

La dépendance vis-à-vis de la dette et de la coopération au développement
Les richesses cachées accroissent la sur-dépendance des pays en développement vis-à-vis de l'aide publique au développement (APD) fournie par les pays développés. Cette aide est soumise à des conditionnalités qui empêchent les premiers de déterminer eux-mêmes leurs priorités de développement, y compris celles qui visent à pallier les inégalités de genre.



Menaces pour la paix et la sécurité des femmes

Les FFI prospèrent dans les contextes de conflits et d'activités criminelles : ils fournissent des ressources financières pour des conflits et des processus de militarisation qui affectent les femmes de manière disproportionnée.



Des ressources pour les droits des femmes et la justice de genre

Les ressources cachées issues de flux financiers illicites constituent une violation de l'obligation qu'ont les États de mobiliser le maximum de ressources disponibles pour la réalisation des droits humains, y compris les droits des femmes.



3. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

Les flux financiers illicites attirent une attention sans précédent, par exemple dans le cadre de négociations sur le développement autour du Programme de développement à l'horizon 2030 ou lors de la Conférence sur le financement du développement d'Addis-Abeba en 2015. Ils font également les gros titres dans les médias traditionnels avec la diffusion de documents concernant des opérations financières offshore ayant fait l'objet de fuites, une affaire connue sous le nom des « Panama Papers ». Pour donner un autre exemple, lors d'un référendum en février 2017, le peuple équatorien a voté pour empêcher les politiciens et les fonctionnaires de posséder des actifs, des entreprises ou des capitaux dans des paradis fiscaux. Le gouvernement équatorien est maintenant une voix de premier plan au sein du G77, aux Nations Unies, en faveur de la création d'un organisme fiscal mondial de l'ONU pour mettre un terme aux paradis fiscaux.

Ce coup de projecteur constitue potentiellement une opportunité pour les féministes, les mouvements sociaux et les défenseur-euse-s de la justice fiscale de faire pression en faveur de la transformation du système financier mondial qui renforce les inégalités au niveau mondial, y compris les inégalités de genre.

Nous proposons ci-dessous sept revendications politiques pour contribuer aux actions de plaidoyer des féministes et des activistes œuvrant en faveur de la justice sociale, des droits des femmes et de l'égalité de genre :

1 Les FFI constituent une violation des droits humains et des droits des femmes :

- Les flux financiers illicites entravent le respect de l'obligation qu'ont les États de mobiliser les ressources maximales disponibles pour la réalisation des droits humains, en ce compris les engagements pris de longue date concernant les droits des femmes et l'égalité de genre.
- Le renforcement de la responsabilité des entreprises est une option qui se trouve sur la table du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée a été constitué pour élaborer un instrument international juridiquement contraignant dans le cadre du droit international relatif aux droits humains pour réglementer les activités des sociétés transnationales et autres entreprises commerciales. Ce processus a le potentiel de faire reconnaître l'évasion fiscale des entreprises comme violation des droits humains, y compris les droits des femmes, et devrait être davantage soutenu par les pays du Nord et du Sud.



2 S'assurer que les multinationales paient leur part :

- Développer des mécanismes internationaux qui freinent les pratiques fiscales abusives et empêchent les exonérations fiscales des entreprises. Les États membres de l'ONU devraient engager des négociations pour rédiger une convention des Nations Unies pour lutter contre les pratiques fiscales abusives. La convention devrait inclure un régime de consolidation et de répartition fiscales pour imposer les bénéfices globaux des entreprises.
- Revoir en particulier les réglementations nationales dans les pays riches qui permettent aux multinationales de payer leurs impôts dans le pays où elles sont domiciliées plutôt que dans le pays où elles exercent leur activité économique. Cette pratique affecte particulièrement les pays en développement, car les bénéfices imposables leur échappent de plus en plus, face à des juridictions à faible taux d'imposition ou non taxées. Des propositions comme le système de taxation unitaire²⁶ devraient être prises en considération à cet égard.

3 Soutenir la création d'une instance fiscale intergouvernementale aux Nations Unies :

- Une instance fiscale au sein des Nations Unies, dotée de droits de vote égaux et d'adhésion universelle devrait avoir le pouvoir d'examiner les politiques fiscales nationales, régionales et mondiale et de veiller à ce que les États respectent les engagements convenus depuis longtemps dans le domaine des droits humains, y compris les droits des femmes et l'égalité de genre.

4 Promouvoir la transparence et la collecte de données sensibles au genre :

- Des efforts accrus doivent être accomplis au niveau mondial pour affiner des données comparables sur la fraude fiscale, comme par exemple des données ventilées selon le genre qui montrent les impacts différenciés selon le genre qui sont spécifiques à certains systèmes fiscaux.
- Les pays doivent adopter un cadre qui assure l'échange automatique de données, ce qui garantirait un accès public et global à des informations essentielles qui illustrent comment certaines pratiques affectent les ressources disponibles pour la réalisation des droits humains.
- Mettre en œuvre l'obligation pour les multinationales de divulguer publiquement, dans le cadre de leurs rapports annuels, les bénéfices réalisés et les taxes payées dans chaque pays dans lequel elles opèrent.
- Parmi les autres informations financières qui doivent être accessibles, il doit y avoir une plus grande coopération entre les gouvernements concernant le partage de leurs registres publics nationaux qui révèlent l'identité des véritables propriétaires des sociétés, fiduciaires, fondations et autres structures juridiques du même type.



5 Promouvoir la justice fiscale au niveau national par des politiques fiscales progressives :

- Promouvoir la justice fiscale par des politiques fiscales progressives. Cela nécessite d'augmenter le poids des taxes directes sur le revenu du capital et sur les secteurs hautement rentables de la société, tout en réduisant et en supprimant le fardeau qui pèse sur les femmes et les personnes pauvres. Les segments pauvres de la société, où les femmes sont surreprésentées, ne devraient pas payer plus d'impôts par rapport à leurs revenus que les segments les plus riches qui bénéficient souvent de subventions fiscales, de congés fiscaux et autres réductions fiscales.
- Les gouvernements doivent examiner de manière critique les accords de commerce et d'investissement néfastes qui accordent des incitations et des exemptions fiscales qui perpétuent les inégalités et les préjugés liés au genre.

6 Assurer une large participation des organisations de défense des droits des femmes, des mouvements sociaux et de la société civile progressiste :

- Les décisions en matière de politiques économiques et fiscales manquent souvent de perspective sensible au genre. Les interactions entre le ministère des finances et le ministère qui s'occupe de l'égalité de genre et avec la société civile et les défenseur-euse-s des droits humains, sont essentielles pour mieux comprendre l'incidence qu'ont les décisions relatives aux recettes sur les droits des femmes et l'égalité de genre.
- Un environnement favorable devrait être mis en place pour protéger les défenseuses des droits humains et celles et ceux (lanceuses et lanceurs d'alerte, activistes pour la justice fiscale) qui dénoncent les abus fiscaux et documentent les affaires de corruption.

7 Faire cesser les activités criminelles liées aux FFI qui s'exercent en toute impunité et garantir que leurs auteurs aient à répondre de ces actes :

- Mettre en place un mécanisme coordonné au niveau mondial entre les autorités fiscales nationales, les organismes pour les droits humains et l'égalité de genre et les agences de renseignement, afin d'assurer que les activités criminelles associées aux FFI cessent de se poursuivre en toute impunité.
- Renforcer les systèmes judiciaires nationaux et mondiaux pour responsabiliser les personnes morales et physiques qui financent des activités criminelles par l'entremise des FFI.

NOTES

- 1 Nous définissons le " pouvoir des entreprises" comme l'appropriation et le contrôle démesuré des ressources naturelles, du travail, de l'information et de la finance par une alliance d'entreprises puissantes et d'élites mondiales, en collusion avec des gouvernements. Pour en savoir plus, lire le rapport Contester le pouvoir corporatif : Les luttes pour les droits des femmes, la justice économique et la justice de genre (AWID, 2016).
- 2 L'évasion fiscale peut être définie comme le non-paiement illégal (ou le paiement insuffisant) de taxes dues. L'évitement fiscal est une manière de gérer ses finances afin de réduire au maximum le montant des taxes à payer, dans un cadre légal.
- 3 Cobham, A. *Concepts, Typology and the Data on IFFs*. Cité dans *Illicit Financial Flows: Overview of Concepts, Methodologies and Regional Perspectives*, Chapter 1, p. 4. Centre for Budget and Governance Accountability and Financial Transparency Coalition, 2015.
- 4 Le Tax Justice Network explique que les juridictions qui pratiquent l'opacité financière offrent aux personnes physiques et morales des services qui leur permettent de ne pas se soumettre aux lois, règles et réglementations d'autres juridictions et qui contribuent à les saper. Le secret bancaire constitue leur pierre angulaire. Une classification de ces juridictions en fonction de leur niveau d'opacité financière offert est disponible (en anglais) sur le site suivant : Financial Secrecy Index.
- 5 Financial Transparency Coalition. *No easy task: Quantifying Illicit Financial Flows*, 2017.
- 6 UA/CEA. *Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique*, p. 54, 2015.
- 7 O'Hare et al., "The Effect of Illicit Financial Flows on Time to Reach the Fourth Millennium Development Goal in Sub-Saharan Africa: A Quantitative Analysis" cité dans UA/CEA, *Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique*, p. 57, 2015.
- 8 Voir FEMNET, *Illicit Financial Flows are detrimental to the lives of African women and girls* (Août 2016).
- 9 Inman, P. *Rich countries accused of foiling effort to give poorer nations a voice on tax*. The Guardian, Juillet 2015.
- 10 Pour en savoir plus, lire le document publié par le Tax Justice Network, *10 reasons why an Intergovernmental UN Tax Body Will Benefit Everyone*. Juin 2015.
- 11 Pour lire une analyse critique du projet BEPS de l'OCDE en lien avec les flux financiers illicites, lire l'article de Ryding, T. *An assessment of the G20/ OECD BEPS outcomes: Failing to reach its objectives*. Eurodad, 2015.
- 12 Pour en savoir plus sur les IFI, cliquez ici.
- 13 Voir le site (en anglais) : <http://www.financialsecrecyindex.com/>
- 14 Center for Economic and Social Rights and others. *Swiss Responsibility for the Extraterritorial Impacts of Tax Abuse on Women's Rights*. Proposition soumise au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des Femmes, 65^e session, novembre 2016.
- 15 Voir dans News India, *Indians Rank 16th on the Leaked HSBC List; Swiss on Top*.
- 16 Ibid. page 15.
- 17 Ibid. page 10.
- 18 Picciotto, Sol. *Towards unitary taxation of transnational corporations*, Tax Justice Network, p. 1, 2012.
- 19 OIT. *Les Femmes au Travail, Tendances 2016*. Genève, 2016
- 20 ActionAid. *Calling Time. Why SABMiller should stop dodging taxes in Africa*. 2012
- 21 UA/CEA. *Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique*, p. 58, 2015
- 22 Ibid 20, p. 56.
- 23 Ibid 20, p.52
- 24 Les liens entre les FFI et le trafic de femmes est explicité, entre autres, dans le rapport de recherche de Grondona, V., Bidegain N., et Rodríguez Enriquez, C. *Curbing Illicit Financial Flows and dismantling secrecy jurisdictions to advance women's human rights*. Londres, 2016.
- 25 Cobham, A. 2016. *Breaking the vicious circles of illicit financial flows, conflict and insecurity*. GREAT Insights Magazine, Volume 5, Issue 1. Février 2016.
- 26 Voir la section 1.c. (p.16) pour une explication de cette approche.



BIBLIOGRAPHIE

ActionAid. *Calling Time. Why SABMiller should stop dodging taxes in Africa*. 2012.

Arutyunova, A and Clark, C. *Arroser les feuilles et affamer les racines. Le statut du financement pour les organisations de droits des femmes et l'égalité des genres*. AWID, 2013.
https://www.awid.org/fr/publications/arroser-les-feuilles-et-affamer-les-racines.

UA/CEA Conférence des Ministres des Finances, de Conference of Ministers of Finance, Planning and Economic Development. *Rapport du groupe de Haut Niveau sur les Flux Financiers Illicites en Provenance d'Afrique*, 2015.
En ligne : <https://www.uneca.org/fr/publications/flux-financiers-illicites>

BAD, OCDE, PNUD, CEA. *Perspectives économiques en Afrique*. 2012.

Baker, R. and M. Kodi. *Illicit financial flows from Africa*. Résumé de la rencontre. Chatham House, Londres, 2010.

Balakrishnan, R., Elson, D. et al. *Maximum Available Resources & Human Rights*. 2011. Center for Women's Global Leadership. Rutgers. En ligne : <http://www.cwgl.rutgers.edu/docman/economic-and-social-rights-publications/362-maximumavailableresources-pdf/file>

Center for Economic and Social Rights et al. *Swiss Responsibility for the Extraterritorial Impacts of Tax Abuse on Women's Rights. Submission to the Committee on the Elimination of Discrimination against Women 65th Session*, Novembre 2016.
En ligne : http://www.cesr.org/sites/default/files/switzerland_cedaw_submission_2nov2016.pdf

Centre for Budget and Governance Accountability and Financial Transparency Coalition. *Illicit Financial Flows: Overview of Concepts, Methodologies and Regional Perspectives*. 2015.
En ligne : <https://financialtransparency.org/wp-content/uploads/2015/12/Illicit-Financial-Flows.pdf>

Cobham, A. 2016. *Breaking the vicious circles of illicit financial flows, conflict and insecurity*. GREAT Insights Magazine, Volume 5, Issue 1. Février 2016.

Conseil de sécurité des Nations Unies. *Résolution 1325, S/RES/1325*. Adoptée en octobre 2000.

Grondona, V., Bidegain N and Corina Rodríguez Enriquez. *Curbing Illicit Financial Flows and dismantling secrecy jurisdictions to advance women's human rights*. 2016, Londres. Voir sur le site du Tax Justice Network :
http://www.taxjustice.net/wp-content/uploads/2013/04/IFF_Gender-Grondona_Bidegain_Rodriguez.pdf

Inman, P. *Rich countries accused of foiling effort to give poorer nations a voice on tax*. The Guardian, Juillet 2015.

International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ). *The Panama Papers*. Site Web en ligne.

OIT. *Les Femmes au Travail. Tendances 2016*. Genève, 2016.
En ligne : http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_483203/lang—fr/index.htm

Picciotto, S. *Towards Unitary Taxation Of Transnational Corporations*. Tax Justice Network, 2012.
En ligne : http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Towards_Unitary_Taxation_1-1.pdf

Ritter, I. *Illicit Financial Flows: An Analysis and some Initial Policy Proposals*. Friedrich-Ebert-Stiftung, 2015.
En ligne : <http://library.fes.de/pdf-files/managerkreis/11487.pdf>

Ryding, Tove. *An assessment of the G20/ OECD BEPS outcomes: Failing to reach its objectives*. Eurodad, 2015.
En ligne : <http://www.eurodad.org/BEPSfacts>

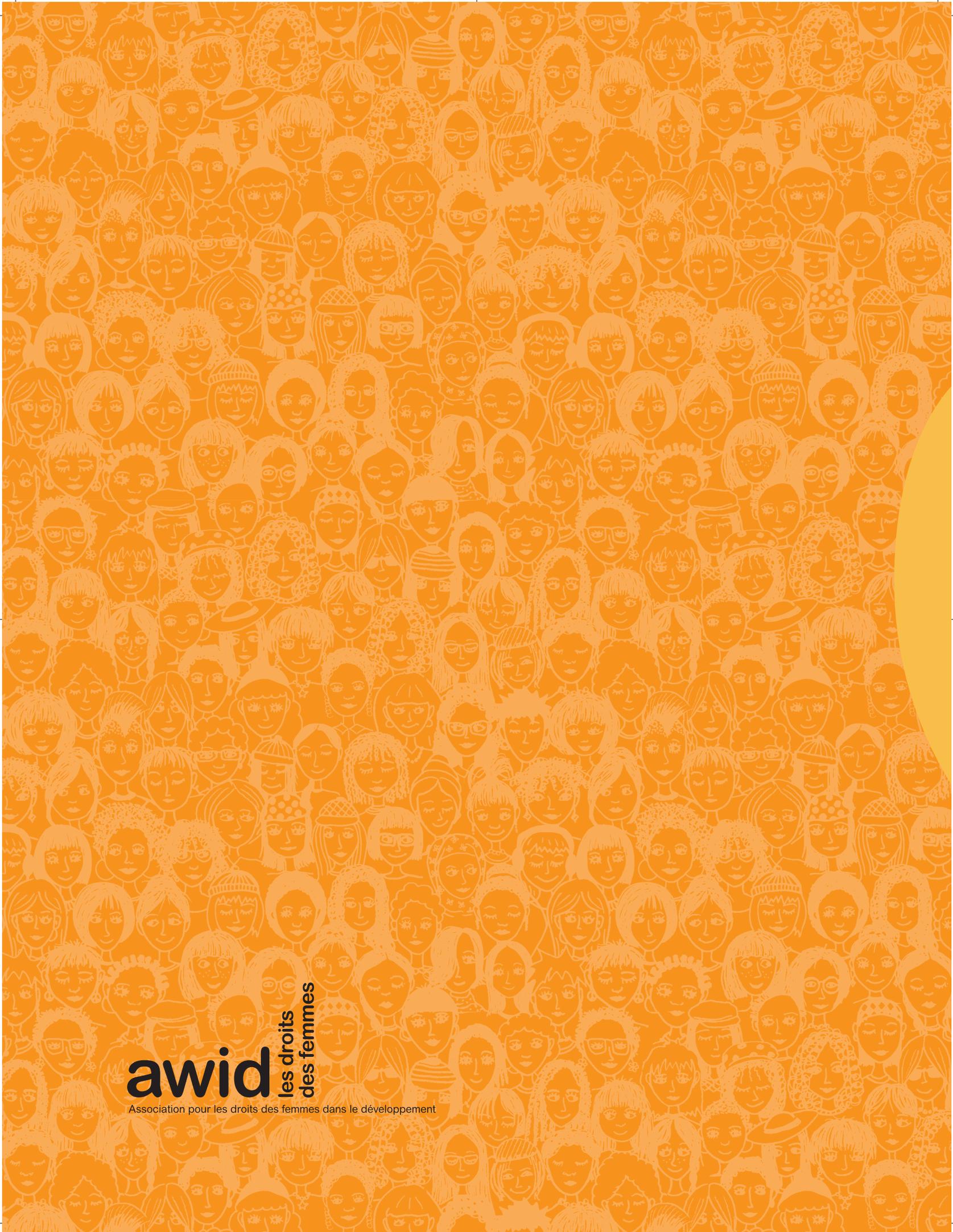
Tax Justice Network. *10 Reasons Why an Intergovernmental UN Tax Body Will Benefit Everyone*. 2015.
En ligne : <http://www.taxjustice.net/2015/06/19/10-reasons-why-an-intergovernmental-un-tax-body-will-benefit-everyone/>

Tax Justice Network. *Financial Secrecy Index*. 2015. En ligne : <http://www.financialsecrecyindex.com/>

UA/CEA. Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique. *Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique*. 2015.
En ligne : https://www.francoophonie.org/IMG/pdf/fluxfinanciersillicites_rapport_francais.pdf







awid les droits des femmes
Association pour les droits des femmes dans le développement

